

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2022**

Reçu de réception en préfecture  
674257400085-20221208-DEL-2022-317-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

**DEL-2022-317**

L'An deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup>/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, PARIS, TARAGON.  
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARRY, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, GAUDIN, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VITTOZ.

**Suppléants :**

MM. BOSSON, CARME, CHARBONNIER, DUPERTHUY, GAILLARD, MULATIER-GACHET.

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER, WENDLING.  
MM. BARON, BLOUIN, BURNET, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, DEFAGO, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, HACQUIN, HAVEL, LEBEAU-GUILLOT, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PENHOUËT, PERRET, ROLLIN, SADDIER, VILLARD.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BRO, BRUNO.  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BOISIER, BOUCHET, CALONE, CHARRAT, DUNAND, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEROY, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, HULIN, KHAY, JAILLET, QUESNEL,  
MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, PAILLOLE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 89**

**Présents : 51**

**Représentés par mandat : 25**

---

**Objet : COMMUNES DE PASSY, VEIGY-FONCENEX ET CONTAMINE-SUR-ARVE - COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC » - DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE**

**Exposé du Président,**

Conformément aux statuts du SYANE, la compétence optionnelle Eclairage Public peut s'exercer selon deux options, au choix des collectivités adhérentes :

- L'option A qui concerne l'investissement,
- L'option B qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Le transfert de compétence s'effectue par délibération des collectivités.


Les communes de PASSY, VEIGY-FONCENEX et CONTAMINE-SUR-ARVE ont décidé de transférer la compétence suivant l'option B.


Suite à cette délibération, le SYANE est amené à délibérer de manière concordante.  
Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » selon l'option B (Investissement et exploitation / maintenance) pour les communes suivantes :

Code INSEE	Nom de la commune	Date délibération de la commune	Option	Date de mise en œuvre
74208	PASSY	02/11/2022	B	01/05/2023
74087	CONTAMINE-SUR-ARVE	20/10/2022	B	01/05/2023
74140	VEIGY-FONCENEX	30/09/2022	B	01/04/2023

Adopté à l'unanimité.

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

  
SYANE  
ENERGIES & NUMÉRIQUE